

Une nouvelle rampe pour le cimetière de Warnant – P.11

Un bar à eau
au marché local – P.7

Le Budget Participatif
revient – P.8





L'édito du Collège

Chères Villersois et Villersois,

Nous pourrions vous entretenir des problèmes qui continuent à se succéder. Après la covid et les inondations, nous voici confrontés aux conséquences de la guerre en Ukraine, avec une flambée des prix de l'énergie et des matériaux, entre autres augmentations.

Ces crises ont amené leur lot de mots nouveaux (présentiel, distanciel, ...). Nous souhaitons en retenir un, teinté d'optimisme : **la résilience**.

Selon le dictionnaire, la résilience est l'aptitude d'un individu à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques.

Autrement dit, **la résilience** est la faculté que nous avons de surmonter les crises, en retrouvant notre équilibre et en reprenant positivement le cours de notre vie.

Même si les temps sont compliqués et que la tourmente est là, la faculté de **résilience** de l'être humain est telle que nous en sortirons par le haut.

En attendant cette issue favorable, il est du devoir des responsables politiques de veiller à ce que la tourmente fasse le moins de dégâts possible.

Les communes en général, et les Bourgmestres en particulier, sont, à chaque crise, systématiquement placés en première ligne par les niveaux de pouvoirs supérieurs, qui par ailleurs mettent de moins en moins de moyens à leur disposition.

Mais malgré ces difficultés, votre collège est plus que jamais conscient de ses responsabilités, et à vos côtés.

Bel été et bons congés à toutes et tous !

François Wautelet, Bourgmestre
Christine Collignon, Jean-François Ravone, Hélène Fastré,
Marie Vandeuken, Echevin(e)s
Philippe Ancion, Président du CPAS

Editeur responsable :

Collège communal de Villers-le-Bouillet

Coordination rédactionnelle :

Cédric Willems, chargé de communication et de relations publiques

Prochaine parution du 4530 : Juillet 2022

Merci à l'ensemble des personnes, qui, au sein des différents services communaux, ont apporté leur contribution rédactionnelle à ce numéro.

Retrouvez l'information sur :

Commune de Villers-le-Bouillet



Horaires d'ouverture

L'administration communale est uniquement accessible sur rendez-vous, à l'exception du mardi matin.

Les services communaux vous accueillent avec plaisir chaque jour au sein de l'administration communale, rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet aux heures suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30 — 12h sur rendez-vous	8h30 — 12h	-	8h30 — 12h sur rendez-vous	8h30 — 12h sur rendez-vous
Après-midi	-	-	13h30 — 19h sur rendez-vous	-	-

Permanences

Le Service Population & Etat Civil tient une permanence le mercredi de 16h à 19h (excepté du 1 juillet au 31 août inclus et du 24 décembre au 31 décembre inclus). Il est également accessible le mardi dès 7h30 sur rendez-vous préalable uniquement.

Le Service Cadre de Vie (urbanisme, environnement, énergie, mobilité, logement) assure une permanence chaque premier mercredi du mois de 16h à maximum 19h sur rendez-vous préalable uniquement.



Villers-le-Bouillet se dote d'un vétérinaire communal

La Commune de Villers-le-Bouillet bénéficie des services d'un vétérinaire communal depuis quelques mois. Cette initiative du Collège communal, et plus particulièrement de l'échevine en charge du Bien-être animal, a pour objectif de fournir des services, conseils et avis à notre administration communale dans les matières touchant les animaux.

> Ce vétérinaire effectue des missions pour le compte de l'administration communale dans les domaines suivants :

• La stérilisation des chats errants

Le vétérinaire, sur demande de notre Commune, va procéder à l'identification et à la stérilisation des chats errants présents sur le territoire communal. La procédure à suivre dans ce cas est décrite dans l'article ci-contre.

• Le bien-être animal

Le vétérinaire communal est chargé de fournir des conseils et des avis à l'administration communale de Villers-le-Bouillet en matière de bien-être animal. Il veille notamment au respect du Code du Bien-être animal sur le territoire communal.

• Une assistance en matière de police administrative sanitaire

Dans le cadre des missions demandées par notre Commune, le vétérinaire communal donne également des conseils et avis dans les matières de police administrative en lien avec le monde animal. Il peut notamment indiquer au Bourgmestre les mesures à prendre en cas de découverte d'une maladie réglementée sur le territoire communal, en accord avec les mesures décrétées par les autres niveaux de pouvoir.

Il n'est pas non plus rare de découvrir des dépouilles d'animaux à proximité des voiries. Là aussi, le vétérinaire pourra fournir une aide précieuse quant aux procédures à suivre pour leur évacuation.

Le recours au service du vétérinaire communal ne peut s'effectuer que par l'intermédiaire de la Commune de Villers-le-Bouillet. Inutile donc pour le citoyen de le contacter directement.

Si vous avez des questions par rapport à l'une des missions du vétérinaire communal ou que vous êtes confrontés à un cas repris dans ses missions, **n'hésitez pas à prendre contact avec la Commune de Villers-le-Bouillet :**

par téléphone au 085 616 278
ou par mail à cecile.charlier@villers-le-bouillet.be.



Credit : @AS

Stérilisation des chats errants

Les deux campagnes de stérilisation des chats errants lancées par la Commune de Villers-le-Bouillet ont remporté un grand succès. Le Collège communal a donc décidé de permettre une stérilisation des chats en continu, via le vétérinaire communal. Dorénavant, vous pouvez informer la Commune de la présence de chats errants aux abords de votre habitation tout au long de l'année !

Ce signalement s'effectue de préférence via le formulaire en ligne disponible via le e-guichet de la Commune de Villers-le-Bouillet (<https://villerslebouillet.guichet-citoyen.be>).

Pour les personnes qui ne disposent pas de connexion à internet, elles peuvent avertir Cécile Charlier, de préférence par mail à l'adresse cecile.charlier@villers-le-bouillet.be, ou au besoin par téléphone au 085 616 278, d'une telle présence.

Il est demandé aux habitants de fournir leurs coordonnées (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail) ainsi que le nombre de chats errants constatés et un descriptif succinct du chat.

Vous serez alors invité à venir à l'administration communale emporter gratuitement une cage de trappe et puis à conduire le chat capturé chez notre vétérinaire à Wanze. Les procédures de stérilisation seront menées dans la limite des crédits disponibles. Cette démarche est entièrement gratuite pour le citoyen.

Villers-le-Bouillet mène une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants





L'extrait de casier judiciaire disponible via le e-guichet

> Le guichet en ligne de la Commune de Villers-le-Bouillet poursuit son développement. Depuis plusieurs semaines, il est désormais possible de commander en ligne un extrait de casier judiciaire (*anciennement certificat de bonne vie et mœurs*). Une fois la demande effectuée, ce document sera envoyé sur votre ebox personnelle. Pour des raisons légales, il n'est pas possible de l'envoyer via un autre canal.

Quinze autres démarches administratives peuvent être effectuées via le guichet en ligne de la Commune de Villers-le-Bouillet. Outre les traditionnelles demandes d'actes ou de certificats liés au Service Population & Etat Civil, vous pouvez également déclarer votre événement, effectuer une demande de broyage de branchage ou de raccordement aux égouts ou encore compléter le formulaire d'interpellation du Collège communal en séance du Conseil communal. Le nombre de démarches accessibles via le guichet en ligne devrait encore se développer dans les prochains mois.

> L'ebox aussi à Villers-le-Bouillet

Parallèlement, la Commune de Villers-le-Bouillet est également devenue émettrice de document via l'ebox. Concrètement, cela signifie que nous pouvons vous envoyer certains documents, comme d'autres institutions publiques, via cette interface sécurisée qui permet la consultation et la gestion de documents.

Une connexion au moyen de votre carte d'identité électronique ou du logiciel itsme est requise sur le site web myebox.be, permettant de s'assurer que ces documents sont envoyés à la bonne personne.

L'utilisation de l'ebox par les services communaux est amenée à se développer dans les prochains mois et les prochaines années, que ce soit pour l'envoi de courriers ou d'autres documents administratifs.



La gestion de l'éclairage public et des cimetières change de main

Le Service Travaux & Entretien a accueilli un nouvel agent administratif en avril. Julie Serexhe vient renforcer l'équipe. Cette arrivée est aussi synonyme de réorganisation de certaines compétences. Le Service Travaux & Entretien devient en effet le point de contact en ce qui concerne la gestion de l'éclairage public et des cimetières.

> Vous constatez qu'un luminaire ne fonctionne plus sur le territoire communal ?

Nous vous demandons de relever le numéro du poteau sur lequel l'éclairage public est défectueux (**ce numéro figure sur une plaquette blanche fixée au support et fixée à +/- 2m de hauteur**) et de communiquer cette information, ainsi que le nom de rue, par mail (julie.serexhe@villers-le-bouillet.be) ou par téléphone au 085 616 291.

• *Dans le cas d'une absence totale et subite d'éclairage public dans une ou plusieurs rues adjacentes, nous vous invitons à communiquer cette anomalie à RESA, par Télé Appel 24h/24h au 04 263 18 80.*

• *Vous souhaitez acheter une concession dans un cimetière, installer un monument ou entreprendre des travaux sur une tombe dans l'un des cimetières du territoire communal ? Vous pouvez prendre contact avec le Service Travaux & Entretien via l'adresse mail cimetieres@villers-le-bouillet.be ou par téléphone au 085 616 291 pour tout renseignement ou demande d'autorisation de travaux.*



Lucienne Comminette prend sa retraite

Une figure bien connue du personnel d'entretien prend sa retraite le 1er août. **Lucienne Comminette** est au service de la Commune depuis 1998, même si elle avait déjà effectué des remplacements quelques années plus tôt.

> Nous lui souhaitons une bonne retraite !

Quelles règles pour l'entretien de ma propriété ?

Le printemps, l'été et l'automne sont des périodes propices à l'entretien de sa propriété, mais aussi des trottoirs. Ces entretiens sont en partie encadrés par le règlement général de police.

> L'entretien des haies

> **L'entretien des haies est notamment interdit entre le 15 mars et le 31 juillet.** Durant cette période dite de « nidification », une multitude de petits animaux en tout genre y trouvent refuge. Pour les préserver, il est donc interdit d'effectuer des travaux d'élagage des haies durant plusieurs semaines. Une fois cette période terminée, afin de maintenir de bonnes relations de voisinage, nous vous invitons à tailler votre haie de façon à ne pas nuire aux parcelles voisines.



> L'entretien des terrains

> **Tout terrain doit également être entretenu durant l'année afin de ne pas nuire aux parcelles voisines.** Il est par exemple nécessaire de tondre et/ou faucher au minimum **deux fois par an les herbes, dont une fois avant le 15 juin et une seconde fois avant le 15 septembre.** Dans le cas de prairies destinées au pâturage et d'une superficie supérieure à 2.000 m², cette obligation de tonte et/ou de fauche se limite à une bande d'une largeur de 4 mètres longeant les parcelles voisines et/ou le domaine public.

> L'entretien des trottoirs

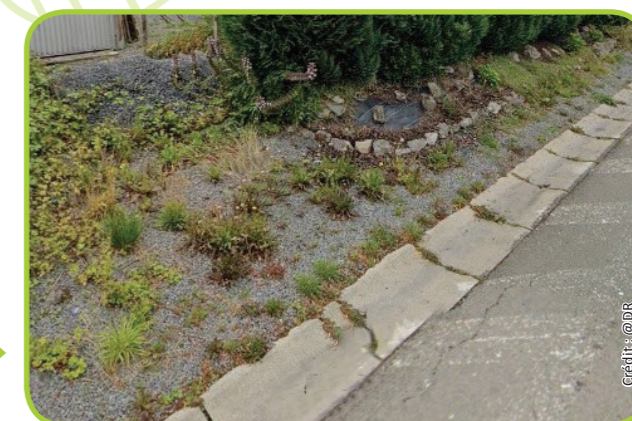
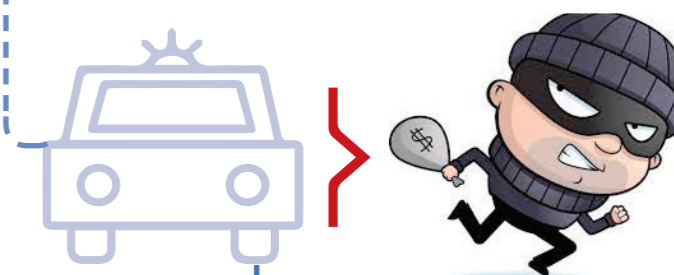
L'agent constatateur, les services de police et les services communaux constatent de plus en plus de négligences au niveau de l'entretien des trottoirs. Le règlement général de police prévoit pourtant que les riverains d'une voie publique (l'occupant, ou à défaut d'occupant, le propriétaire) doivent maintenir le trottoir ainsi que les accotements bordant leur immeuble, bâti ou non, en parfait état de conservation et de propreté jusqu'au filet d'eau inclus. L'entretien du filet d'eau incombe donc bien à l'occupant et/ou au propriétaire et non aux services communaux. Il est également important de veiller à ce que le trottoir soit praticable et sûr pour les usagers qui l'empruntent.

Durant les vacances, la police veille

Entre le 15 juin et le 15 septembre, il vous est possible de solliciter une surveillance de votre habitation durant votre absence, notamment lorsque vous êtes en vacances. En plus des mesures de précaution et de prévention des cambriolages que vous prenez, **la police locale passe régulièrement devant votre domicile, de jour comme de nuit.** Lorsque des problèmes ou des irrégularités sont constatés, la police prend contact avec les personnes que vous avez désignées dans votre demande.

> Pour bénéficier de ce service :

Vous pouvez compléter le formulaire disponible en ligne sur le site internet de la zone de police Meuse-Hesbaye (www.police.be/5294). **Ce formulaire est également disponible au commissariat principal de la zone de police, à Amay. Il doit être envoyé au moins 7 jours avant votre absence.**





Un petit coup de pouce pour la Nature...



PCDN

PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE

On pourrait se demander comment la faune et la flore, comment la Nature en général, s'adaptent au changement climatique et, entre autres, aux périodes de sécheresse que nous connaissons désormais de plus en plus souvent.

Certaines espèces trouvent des parades, d'autres parviennent à s'adapter en « sacrifiant » quelques individus le temps de cette adaptation, d'autres encore s'en vont vers d'autres contrées ou au contraire rejoignent la nôtre, d'autres enfin disparaîtront complètement. On peut parler par exemple de certains papillons observés et considérés comme « inédits » chez nous ou encore des oiseaux qui quittaient notre pays à la période hivernale et qui restent maintenant, en prenant le risque d'être en bien mauvaise posture si un vrai hiver pointe le bout de son nez.

Il est difficile de savoir quand, nous humains, pouvons ou devons intervenir dans ces bouleversements du monde animal et végétal, au risque de faire pire que mieux et de perturber tout ce petit monde. Quelques signes ne trompent pas et, pour peu qu'on s'intéresse un peu à la nature, on remarquera quand même que certains êtres vivants ont besoin d'un petit coup de pouce.

Ainsi, dernièrement, avez-vous peut-être remarqué les hirondelles de rivage ou de fenêtre à la recherche de boue, nécessaire à la restauration et/ou à la construction de leur nid ? En effet, ces petites mottes de boue que les hirondelles superposent et sculptent patiemment telles des architectes de la nature peuvent cruellement manquer en période de sécheresse, ce qui devient pour elles un réel problème !

Arrivées plus tard cette année, elles retrouvent leurs congénères et leur colonie au même endroit que les années précédentes, afin de se reproduire et d'assurer les générations futures. Nous pouvons les aider si la pluie, et donc la boue, vient à manquer en plaçant des « **bacs à boue** » à leur disposition. Une grande soucoupe ou encore une petite cuvette creusée dans le sol feront parfaitement l'affaire, en n'oubliant pas d'humidifier régulièrement cet espace pour qu'il joue pleinement son rôle.

Autre solution, l'installation de nichoirs artificiels spécifiques pour hirondelles, que l'on peut trouver dans les boutiques de certaines associations comme la LRBPO (ligue royale belge pour la protection des oiseaux) et Natagora. Ceux-ci devront être placés autant que possibles à des endroits stratégiques où les hirondelles sont déjà présentes ou non loin de là.

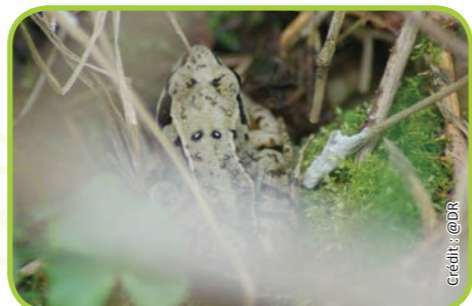


D'autres espèces auront « simplement » besoin d'eau pour s'abreuver. On pense souvent aux oiseaux en plaçant un abreuvoir en hauteur à leur attention, mais n'oublions pas également toute la petite faune qui vit au sol et notamment les hérissons. Les insectes ont aussi besoin d'eau. Sans oublier les abeilles qui, en plus du nectar des fleurs dont elles se nourrissent, ont également besoin d'eau afin, notamment, de pouvoir réguler la température de la ruche ou tout autre habitat dans lequel vit leur colonie.

En effet, cette thermorégulation est indispensable car s'il y fait trop chaud et que le manque d'eau subsiste trop longtemps, il peut y avoir une perte non négligeable d'un certains nombres d'individus voire de la colonie toute entière !



A un autre niveau, quand on voit qu'en début d'année certaines mares et autres ruisseaux sont déjà à sec, on peut se demander comment font les espèces telles que poissons et amphibiens dont l'eau est l'espace vital ?



Il ne faut pas non plus croire que l'on doit tout le temps intervenir, au risque de faire des erreurs et/ou de perturber l'une ou l'autre espèce. Le mieux en cas de doute est de consulter un expert ou un spécialiste en la matière, comme un gestionnaire des lieux ou un responsable d'un centre de soin pour animaux sauvages (Creaves...).

Ne tombons pas dans l'excès inverse en nourrissant quand ce n'est pas nécessaire, en touchant alors que ce n'est pas conseillé, en soignant alors que c'est interdit. Par contre, le simple fait d'écouter et d'observer la nature peut nous interpeller ou nous guider dans l'une ou l'autre « décision » à prendre vis-à-vis d'une faune ou d'une flore en difficulté.

Soyons à l'écoute de cette belle nature. Parfois, elle a besoin de nous, parfois elle a juste besoin qu'on s'intéresse à elle. Après tout, nous lui devons bien ça. Elle nous « supporte » depuis des siècles, nous vivons dans son monde (et non elle dans le nôtre), nous en faisons partie, alors prenons en soin, aujourd'hui plus que jamais.

« L'homme se doit d'être le gardien de la nature, non son propriétaire »

L'eau du robinet, un geste zéro déchet

Dans le cadre des actions locales de prévention en vue de réduire la quantité de déchets, Intradel et 66 communes participantes, dont Villers-le-Bouillet, vous proposent une sensibilisation à l'eau du robinet.

Les avantages de l'eau du robinet

Découvrez les précieux avantages de l'eau du robinet en téléchargeant la brochure sur le site internet d'Intradel.

> 1. C'est plus écoEAUgique

Saviez-vous qu'en buvant l'eau du robinet vous épargnez 365 bouteilles en plastique soit 10,95kg soit 10 sacs PMC par personne et par an ? Vous évitez bien évidemment les déchets d'emballage mais également le transport des bouteilles et le traitement des déchets.

> 2. C'est très contrEAUlié

L'eau du robinet est 100% potable, sûre et fraîche. C'est le produit alimentaire le plus contrôlé en Wallonie. La SWDE et la CILE effectuent des très nombreuses analyses qualité chaque année. L'eau du robinet répond très largement aux normes établies par l'Organisation Mondiale de la Santé, par l'Union Européenne et par la Wallonie.

> 3. C'est tout EAUssi bon

Le goût de l'eau du robinet varie d'une commune à l'autre selon sa provenance et son mode de captage. Il y a bien sûr des astuces pour l'améliorer (la laisser aérer, la mettre au frigo, l'aromatiser...).

> 4. C'est plus éconEAUmique

En buvant l'eau du robinet, vous épargnez en moyenne 362,25€ par an/personne. Elle est jusqu'à 300 fois moins cher que l'eau embouteillée !



Tournée du bar à eau mobile

La bar à eau mobile d'Intradel sillonnera les communes participant à l'action lors d'événements publics afin de sensibiliser les citoyens aux nombreux avantages de l'eau du robinet.

Une équipe de spécialistes vous expliquera que l'eau du robinet est non seulement écologique et économique mais également très bonne. Pour vous le prouver, une dégustation à l'aveugle de 4 eaux différentes vous sera proposée. **Reconnaissez-vous l'eau du robinet ?**

> Le petit plus : vous repartirez avec tous les conseils pour améliorer le goût de l'eau du robinet ainsi qu'avec une recette d'eau aromatisée (à tester directement sur place).

Venez à la rencontre du bar à eau mobile et tentez l'expérience le jeudi 4 août entre 16h et 18h sur le marché local de Villers-le-Bouillet !

C'est l'eau gique le robinet !

LE GESTE ZD FACILE !

Découvrez les PRÉCIEUX AVANTAGES de l'eau du robinet !

Retrouvez les dates de la tournée de notre Bar à Eau sur intradel.be

Une initiative de votre commune et de l'Intradel

Province de Liège

Le budget participatif villersois est relancé !



Après un faux-départ en 2021, le Budget Participatif revient sous une forme un peu revue en 2022.

Qu'est-ce que le Budget Participatif ?

Lors du vote du budget communal, le Conseil communal a décidé d'affecter un montant de 50.000€ à la réalisation de différents projets d'initiatives citoyennes. Cette part du budget est appelée « budget participatif ».

Un appel à projets sera lancé afin de permettre aux citoyennes et citoyens et acteurs de l'entité, à titre individuel ou collectif, de s'impliquer directement dans le choix de l'affectation d'une partie du budget communal. Ce dispositif vise également à améliorer le cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable, renforcer la participation citoyenne, répondre aux besoins définis par les habitants et rapprocher les Villersois de leurs institutions locales et de leur faire comprendre la réalité des procédures administratives.

Qui peut déposer un projet ?

La Commission Communale du Budget Participatif, composée de représentants des groupes politiques et de membres issus des organes de participation citoyenne déjà en place au niveau communal, a souhaité ouvrir ce Budget Participatif au plus grand nombre.

Peut déposer un projet :

- Un/une habitant(e) de la commune qui a sa résidence principale sur le territoire communal de Villers-le-Bouillet ;
- Un collectif d'habitant(e)(s) dont les membres ont leur résidence principale (domicile) sur le territoire communal de Villers-le-Bouillet ;
- Un comité de quartier (ASBL ou association de fait) d'un quartier de la commune de Villers-le-Bouillet ;
- Une association (ASBL ou association de fait) active sur le territoire de la commune de Villers-le-Bouillet ;
- Un acteur privé dont le siège social et/ou le principal établissement est actif sur le territoire de la commune de Villers-

le-Bouillet (ex : PME, Startups, commerces qui ont leur siège social sur le territoire de la commune) ;

> Les institutions créées et/ou dirigées et/ou subsidiées par les pouvoirs publics ne sont pas visées par l'appel à projet. <

En cas de réponse collective, il est nécessaire de nommer une personne de contact de plus de 18 ans assumant la responsabilité du projet dans le groupe.

Quels types de projets sont visés par le budget participatif ?

Les projets soutenus doivent présenter un intérêt pour la commune, comporter une dimension collective ou participative et proposer des actions concrètes engendrant, sur le territoire de la commune, un impact positif sur l'environnement, sur la dimension sociale ou sur le cadre de vie.

Les projets soutenus doivent rencontrer l'intérêt général, c'est-à-dire notamment :

- favoriser le vivre ensemble et l'intergénérationnel ainsi que la cohésion des villages, des quartiers ;
- et/ou améliorer le cadre de vie pour le plus grand nombre ;
- et/ou privilégier le développement durable, les énergies renouvelables et réduire la consommation de CO2 ;
- et/ou viser à améliorer la biodiversité et l'environnement.

Les projets couvrant simultanément plusieurs thématiques seront privilégiés.

Le projet proposé devra être mis en œuvre à Villers-Le-Bouillet sur le domaine public ou sur une propriété d'une autorité publique accessible sans restriction.

Quelle est la procédure de participation et de sélection des projets ?

Les projets pourront être déposés entre le 1er septembre et le 31 octobre via un formulaire de candidature disponible sous format électronique via le site web communal ou en version papier sur simple demande auprès du Service Communication & Relations publiques (085 308 827).

Une fois la date du 31 octobre dépassée, les projets seront analysés par la Commission Communale du Budget Participatif afin d'en évaluer la recevabilité et la faisabilité. Si un problème mineur dans le dossier (par exemple oubli d'un poste budgétaire, type de propriété...) était mis en évidence, le porteur de projet aura l'opportunité de modifier quelque peu son dossier.

Enfin, dans un troisième temps, une mise au vote des projets sera mise en place. Les citoyens auront notamment l'occasion de voter en ligne ou via un formulaire papier afin de définir les projets retenus.

Ligne du temps



Embellir son chez soi... Oui, mais pas n'importe comment !



Les beaux jours sont enfin là ! Période propice pour l'embellissement de la maison et du jardin, voire pour la transformation ou l'amélioration de son habitation.

Et quoi de plus normal que d'envisager terrasse, véranda, piscine, poolhouse ou autre pergola? Ou encore isolation des façades, rénovation de toiture ou création d'un appartement...

Bien que la législation se soit assouplie, certaines formalités administratives sont toutefois nécessaires pour certains travaux. En effet seuls quelques cas précis sont dispensés de permis d'urbanisme et il y a lieu de bien s'informer avant de commencer les travaux.

Distances par rapport au voisinage, matériaux, dimensions, modification du relief... Autant de renseignements qui peuvent avoir un impact sur la nécessité d'un permis d'urbanisme. L'abattage d'arbres et de haies peut également être soumis à permis d'urbanisme dans certaines situations.

Outre le Code du Développement Territorial, il y a lieu de respecter le Code Civil, le Code Rural, le Code de l'Environnement, le Code wallon de l'habitation durable, le règlement général de police... Afin de vous orienter au mieux, nous avons revu notre site internet afin de vous apporter le maximum de réponses, directement en ligne.

Si vous ne trouvez pas l'information souhaitée sur notre site, le service Cadre de Vie est votre interlocuteur de première ligne

au niveau communal. Il regroupe les services Environnement, Mobilité, Logement, Energie et Urbanisme. Nos quatre agents sont à votre entière disposition pour répondre à vos questions et vous aider dans vos démarches.

Le service est accessible les lundis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00, ainsi que le mercredi de 13h30 à 16h00, **uniquement sur rendez-vous** et le mardi de 8h30 à 12h00 **sans rendez-vous**.

Vous pouvez joindre le service tous les jours en semaine par téléphone ou par courriel de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.



L'aménagement du site de la Sablière en zone de découverte de la nature avance !

La mise en place des projets de l'Opération de Développement Rural de Villers-le-Bouillet avance petit à petit. L'aménagement du site de la Sablière a franchi un nouveau cap au mois de mai. Un observatoire en lien avec la future mare a été construit. Il permet déjà d'observer les paysages depuis le site.

Le site avait, auparavant, fait l'objet d'une restauration des milieux naturels avec le retrait de la végétation superflue telle qu'arbres et broussailles. Cela a permis de créer un habitat propice aux plantes et insectes remarquables qui ont colonisé les lieux. Des moutons pâturent également le site, depuis 2 ans, quelques mois par an, pour maintenir les prairies en l'état.

Ce site de la Sablière est accessible au public. N'hésitez pas à y faire un petit arrêt lors de vos déplacements afin de découvrir les nouveaux aménagements !

Les déplacements doux sont également un point d'attention de la Commission Locale de Développement Rural. Des groupes de travail ont vu le jour afin d'aborder les déplacements à vélo et à pied dans et entre les villages de l'entité.

Des balades exploratoires ont d'ailleurs été organisées en juin dans les cinq villages afin de noter les différents points d'attention en vue de la création d'un réseau piéton fonctionnel et sécurisé au sein des cœurs de village de l'entité. Nous vous reparlerons des résultats dans nos prochaines éditions du bulletin communal !





L'Opération « Été solidaire, je suis partenaire » 2022 au cimetière de Villers-le-Bouillet

L'opération « Été solidaire, je suis partenaire » permet aux jeunes d'être sensibilisés à la solidarité, de réaliser des travaux d'utilité publique et de rendre des services à la population, pendant les vacances d'été, moyennant rétribution grâce au soutien et au financement de la Wallonie.

> Cette année, l'opération aura lieu du 12 au 26 août. Le travail s'axera, notamment, autour du cimetière de Villers-le-Bouillet. Celui-ci sera embelli et égayé au travers d'une fresque.

A l'œuvre, nous retrouverons une équipe de 4 filles et 4 garçons encadrés par Mickaël Lhomme, chef de projet du Plan de Cohésion Sociale et Olivier Chaltin, artiste plasticien. Des agents du Service Travaux & Entretien épauleront également l'équipe jobiste.

« Été solidaire, je suis partenaire » va donc permettre à ces 8 jeunes de s'investir dans leur quartier, de se rendre utile, d'être fiers du travail qu'ils auront accompli et enfin d'avoir une approche réelle du monde professionnel. Outre l'aspect concret (qui passe par la réalisation de la fresque le cas échéant), l'opération se veut surtout d'une utilité sociale. C'est donc un projet gorgé de sens, d'autant plus après cette période difficile d'un point de vue « relations sociales ».



Crédit: @VIB

Les Mérites villerois ont été remis au Viller's Day

Le Viller's Day était de retour le samedi 23 avril. Une occasion pour la population de découvrir plusieurs initiatives mises en place par la Commune de Villers-le-Bouillet, mais aussi différents partenaires. Cette festivité, tenue pour la première fois en fin d'après-midi, a aussi permis à notre administration communale d'accueillir les nouveaux habitants, de remettre les primes de naissance et d'attribuer pour la deuxième année les Mérites villerois.

Quatre prix ont été décernés par le jury pour récompenser les initiatives mettant en valeur notre commune durant l'année 2021 :

- le **Mérite à associatif** au Top'in En Bourg. Ce mérite a été attribué à cette coopérative citoyenne créée il y a plusieurs années et qui anime le village de Vaux- et-Borset ;

- le **prix du commerçant** à la Boulangerie Bada. Ce commerce du centre de Villers-le- Bouillet a été remercié par le jury pour son investissement dans la vie communale, notamment par sa participation à différentes activités sur le territoire de Villers-le-Bouillet. La Boulangerie Bada a également été active durant la période COVID en mettant en place différentes actions et met en exergue son travail par la réalisation de petites vidéos disponibles sur les réseaux sociaux.

- Le **prix du citoyen** à Annie Hinand. Annie Hinand est l'une des têtes bien connues des Restos Villerois. Elle a œuvré en 2021 à la distribution de colis alimentaires, mais également de colis spéciaux pour la fin d'année. Annie Hinand était également présente pour offrir son aide lors du confinement.

- Le **Mérite culturel** à Marie-Aline Bawin. Auteure et illustratrice de livres pour enfants, Marie-Aline Bawin est surtout connue dans le monde entier pour son personnage «Tom», héros de plusieurs livres. En 2021, elle est venue présenter ses histoires dans les écoles et un spectacle «Tom» a été joué à Shangaii.



Le cimetière de Warnant a un nouveau visage

D'importants travaux ont été menés au cimetière de Warnant les précédents mois. Dans le cadre du Plan d'Investissement Communal (PIC) 2019-2021, l'allée centrale du cimetière et la rampe d'accès ont été totalement réfectionnées pour un montant de 143.000 € TVAC.

La nouvelle rampe d'accès a également été pensée dans un cadre de lutte contre les inondations et le ruissellement des eaux en provenance du champ situé à l'arrière du cimetière vers le centre du village de Warnant.

Des plantations aux abords de la nouvelle allée centrale viendront encore agrémenter le cadre du cimetière dans les prochaines semaines. Ce cimetière devrait également être enherbé dans les prochains mois.



Crédit: @VIB

La rue des Ecoles réhabilitées



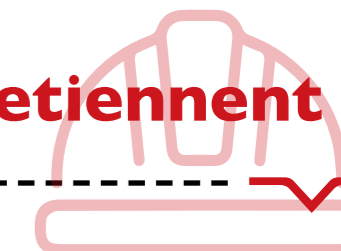
Nous vous en parlons déjà dans notre dernier numéro du bulletin communal. Une partie de la rue des Ecoles à Fize-Fontaine a elle aussi subi une importante transformation ce printemps. Un chantier de réhabilitation de la voirie et de pose d'égouttage, mené en collaboration avec l'AIDE et la Commune de Verlaine, y a été mené.

Dans le cadre de ces travaux, outre la mise en place de nouveaux égouts et la réfection de la chaussée, des trottoirs ont été créés. Deux chicanes seront également aménagées. La société Cop et Portier était le maître d'œuvre.



Crédit: @VIB

Les ouvriers communaux entretiennent nos voiries



Crédit: @VIB

Les ouvriers communaux parcourent les villages depuis plusieurs semaines afin d'effectuer le nettoyage des différentes rues et l'entretien des avaloirs, y compris les filets d'eau même si celui-ci revient normalement au propriétaire ou locataire de l'immeuble bâti ou non (lire en page 5). Aidés notamment par l'Unimog et sa brosse, les ouvriers communaux retirent plus facilement l'herbe qui s'accumule sur certains trottoirs ou dans certains filets d'eau.

Les tontes des accotements ont également repris. Certaines zones sont reprises en « fauchage tardif », ce qui explique un passage moins fréquent et plus tard dans l'année dans certaines voiries.

Nous vous demandons d'offrir un bon accueil à nos ouvriers communaux lorsque vous les apercevez le long des routes. Nous vous demandons également d'adapter votre vitesse en fonction de la voirie afin qu'ils puissent continuer à travailler pour la communauté en toute sécurité.



La Fête de Pâques a fait son retour !



Le mercredi 27 avril, les petites têtes blondes ont retrouvé le chemin de la Fête de Pâques organisée conjointement par l'ASBL Les petites Bouilles et les services Accueil temps Libre et Jeunesse de la Commune de Villers-le-Bouillet.

Après plusieurs annulations de festivités suite à la pandémie de coronavirus – COVID 19, pas moins de 80 enfants ont assisté à cette après-midi haute en couleurs. Tout d'abord, les participants ont apprécié le spectacle du magicien-ventriloque Victor Vincci. Les différents personnages interprétés, dont « You » l'otarie, ont fait rire aux éclats petits et grands. Une chasse aux œufs sur le terrain de football de Villers-le-Bouillet et un buffet collation ont clôturé la journée.



Les enfants de 6 à 9 ans ont découvert le cirque

La Commune de Villers-le-Bouillet a proposé un nouveau stage en collaboration avec l'ASBL Crazy Circus durant les vacances de printemps.

Du 11 au 15 avril, les enfants âgés de 6 à 9 ans ont eu l'occasion de découvrir différentes disciplines du cirque au travers d'ateliers. Équilibre, manipulation d'objets circassiens, jeux d'expression ont permis aux participants de s'initier aux arts du cirque et de vivre une chouette expérience !



Apprendre les langues en s'amusant avec Speech Splash

L'asbl Speech Splash, en collaboration avec le Service d'Accueil Temps Libre (ATL) de la Commune de Villers-le-Bouillet, a proposé des ateliers d'éveil en langue étrangère durant l'année 2021-2022.

Au sein de leur école, les enfants ont eu l'occasion de découvrir l'anglais de manière ludique en petits groupes de 5 à 8 enfants maximum. Une démonstration en fin d'année leur a permis de montrer leurs progrès dans la langue-cible.

Ce projet pourrait être reconduit pour l'année scolaire prochaine. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service Accueil Temps Libre, Madame Jessica Robert, au 085 308 812 ou par mail à jessica.robert@villers-le-bouillet.be.



Glanage villersois : vous avez le champ libre !

Sous l'impulsion de l'Échevine de l'Agriculture Christine Collignon, de la Commission agri-rurale et de l'Agence de Développement Local, des actions de glanage vont bientôt être organisées sur le territoire de la commune de Villers-le-Bouillet. Ces récoltes, destinées à devenir régulières et autonomes, visent à rapprocher les citoyens des agriculteurs, à lutter contre les pertes alimentaires et à profiter aux participants ainsi qu'à des associations caritatives.

Qu'est-ce que le glanage exactement ?

Bien qu'existant depuis au moins le Moyen-Âge, le glanage est tombé en désuétude depuis plusieurs décennies. Il s'agit d'une pratique où les glaneurs ont le droit de ramasser à la main des produits restés ou tombés au sol après la moisson, avec l'autorisation de l'agriculteur. En général, les produits destinés au glanage sont des produits hors calibre, c'est-à-dire qu'ils ne répondent pas à une demande commerciale de produits normés (selon la taille ou la forme, par exemple).

Comment cela fonctionne-t-il ?

Concrètement, une campagne d'inscription est lancée par l'ADL afin d'alimenter une base de données de personnes souhaitant être informées de la tenue d'une action de glanage. Lorsqu'un agriculteur s'aperçoit de la possibilité d'organiser le glanage, il en informe l'ADL.

Celle-ci s'occupe alors, avec la participation de l'administration communale, d'envoyer un message SMS ou un mail à toutes les personnes inscrites via le système de messagerie à large couverture de la commune. Les participants sont alors informés du lieu, de la date et des aliments qui sont à glaner.

Par ailleurs, certaines actions seront baptisées « glanage solidaire » et une partie des aliments récoltés ira directement au profit d'associations caritatives qui le souhaitent. Le glanage villersois vise à s'inscrire dans la durée.

Si vous souhaitez vous inscrire, rendez-vous sur le site <https://www.villers-le-bouillet.be/> ou contactez l'ADL par courriel à l'adresse adl@villers-le-bouillet.be ou par téléphone au 085 308 822.



Appel aux villersois pour des terres de maraichage

Ce n'est pas un secret, les terres riches de la Hesbaye sont particulièrement recherchées par les agriculteurs et les maraichers.

> De ce fait, si vous disposez d'un terrain de minimum 300 m2 capable d'être affecté à une activité de maraichage que vous souhaiteriez louer ou vendre,

contactez l'ADL à l'adresse adl@villers-le-bouillet.be ou par téléphone au 085 308 822.

Le marché local de Villers-le-Bouillet, un rendez-vous incontournable

Déjà 3 dates de passées et nous sommes à mi-chemin pour l'édition 2022 !

Les premiers marchés de l'année ont été une véritable réussite grâce à l'enthousiasme de nos exposants, mais surtout grâce à vous tous qui ne manquez pas ce rendez-vous mensuel.

Dès lors, prenez vos agendas et bloquez déjà tous les premiers jeudis du mois jusqu'en septembre, de 16h à 20h !

Les prochaines dates du marché sont les suivantes : 7 juillet, 4 août et 1er septembre.

Nous vous réservons une surprise ou l'autre...



L'Agence de Développement Local se dote d'un nouveau plan stratégique encore plus ambitieux

L'ADL de Villers-le-Bouillet est un service public axé sur le développement économique du territoire au travers de divers projets.

Lors de l'introduction de la demande d'agrément (valable 6 ans), l'ADL effectue une étude exhaustive du territoire afin de formuler un plan stratégique répondant aux besoins identifiés. Ce travail avait été effectué en 2019, soit avant la pandémie, et un plan stratégique avait été formulé et approuvé par les instances concernées.

Cependant, depuis lors, les contextes macro et micro-économiques ont grandement changé et cela a instigué une réflexion profonde quant à la refonte du plan stratégique de l'ADL.

Nous sommes dès lors heureux d'annoncer que nous nous sommes dotés, avec l'approbation du Conseil d'administration de l'ADL et

de la Région wallonne, d'un nouveau plan stratégique qui s'inscrit dans la lignée du précédent, mais qui le renforce en tenant compte des défis et des opportunités actuelles.

Nos priorités demeurent les mêmes, à savoir le développement et le soutien du commerce local, des entreprises, de l'emploi, de l'agriculture et de tout projet créateur d'activités économiques et d'emplois.

Pour y parvenir, nous avons inscrit dans ce plan stratégique pas moins de 14 objectifs SMART et 46 actions, classés en 3 trois temporalités différentes : court, moyen et long terme.

Ce nouveau plan, résolument tourné vers l'avenir, représente un outil de travail des plus précieux et nous sommes heureux de le porter au quotidien.



Venez encadrer les temps de midi de l'école communale



La Commune recrute, sous convention de bénévolat, du personnel pour l'encadrement des enfants de l'école communale pendant le temps de midi.

> MISSION

Il s'agit d'effectuer la surveillance des élèves de l'école, durant le temps de midi ;

Les prestations s'effectuent 4 heures par semaine, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 12 h 25 à 13 h 25, à l'implantation primo-gardienne de l'Ecole communale, Rue de Wareme 5 ;

Les prestations débutent le lundi 29 août 2022 pour se terminer le vendredi 7 juillet 2023 – il n'y a pas de prestation durant les vacances scolaires, les jours fériés ou les jours de remplacement des jours fériés ou les jours de conférences pédagogiques.

> CONTRAT et DEFRAIEMENT

La personne intéressée peut être engagée sous convention de bénévolat, rémunérée actuellement à **12,78 € nets par heure de prestation** ;

La Commune souscrit, en faveur du bénévole, une assurance en RC et AT.

> QUI PEUT ÊTRE BÉNÉVOLE

Toute personne de plus de 15 ans, quel que soit son statut : demandeur d'emploi, pré-retraité, retraité, salarié, employé ou ouvrier en interruption de carrière...

> COMMENT POSTULER

Les candidatures devront parvenir à la Commune pour le vendredi 5 août 2022, date limite, à l'attention du Service des Ressources Humaines, Rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet.

Elles devront se composer :

- D'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation avec photo, datée et signée ;
- D'un extrait de casier judiciaire modèle 596.2 de moins de 3 mois (à demander au Service Population & État civil de votre commune).
- Une expérience avec des enfants, en milieu scolaire ou socio-culturel sera considérée comme un atout.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Madame Odile MARLER à l'administration communale, durant les heures d'ouverture au public ou par téléphone au 085 616 287.

Le Concours de façades fleuries est de retour

Pour la 3ème année, le Comité Culturel organise un concours de façades fleuries (2 catégories : maisons avec ou sans parterre).

- > Inscription gratuite pour toute personne (propriétaire ou locataire) d'un bâtiment sur le territoire de la commune.
- > Inscriptions obligatoires avant le 15 juillet 2022.

Règlement et formulaire d'inscription disponibles sur le site de la commune ou par mail comiteculturevillerslebouillet@gmail.com.



Villers Demain (VIDEM) fête ses quatre ans.

C'est en effet quelques mois avant les élections communales d'octobre 2018 que VIDEM est né. L'occasion de rappeler qu'il s'agit d'un mouvement local, indépendant et basé sur la participation citoyenne.

Nous ne sommes soutenus par aucun parti. Au niveau d'une commune, il faut des mandataires qui ont de l'ambition pour leur village et non pour eux-mêmes. Avec des compétences mises au service de la collectivité.

L'été offre des moments de rencontres : l'occasion pour vous de croiser nos mandataires et sympathisants. Pour parler du mouvement et des réalisations du Collège depuis que VIDEM est devenu la principale composante de la majorité (installation d'un bancontact dans le centre du village, consultations externalisées dans certains domaines juridiques et en matière de travaux, rééquipement et réorganisation du service voirie, engagement de personnel via des assessments, redynamisation de l'ADL et création d'un marché local, création d'un club d'entreprises, rénovation et embellissement de certaines voiries et de cimetières, engagement d'un agent constatateur et investissement dans la police, acquisition de caméras de surveillance, premier partenariat public-privé pour étoffer l'offre en matière sportive, sauvetage des dizaines d'emplois de l'ALEM, ...).

VIDEM est aussi à votre écoute pour parler des projets en cours et des problèmes qui vous tiennent à cœur.

Bel été à toutes et tous !



Chères Villersois, chers Villersois,

Quelques nouvelles des dossiers communaux qui avancent bien en cette fin d'année scolaire.

Champ libre à Villers-Le-Bouillet !

Notre échevine de l'agriculture, Christine Collignon, la commission agri-rurale et l'Adl ont mis sur pied une campagne de « glanage ». L'idée est simple, des champs libres, une inscription préalable et un Sms d'alerte. A vous les légumes et les fruits ! Déjà une centaine d'inscrits 48 heures après le lancement. N'hésitez pas à nous rejoindre (<https://www.villers-le-bouillet.be>). Merci aux agriculteurs participants et pour leur investissement dans notre commission !

Des voiries

Les travaux de voirie ont occupé notre printemps. La rue des Ecoles à Fize-Fontaine est presque terminée, égouttage et voirie. La rue de Fize à Warnant-Dreye est également terminée, une nouvelle rampe d'accès au cimetière, de même qu'une superbe allée centrale !

La solidarité

L'accueil des ukrainiens s'est organisé sur notre territoire depuis le mois d'avril avec l'aide du CPAS pour veiller à une bonne organisation.

La générosité et solidarité des citoyens villersois n'est plus à remettre en cause, la démonstration en avait été faite lors de la crise sanitaire, lors des inondations de juillet dernier et elle ne s'est pas démentie pour cet événement dramatique qu'est la guerre en Ukraine. Merci à vous !

Enfin, les vacances !

L'été rime avec vacances ! Nous espérons que les examens de nos « jeunes » se sont bien déroulés. C'est l'heure du repos pour tous. Nous vous souhaitons un bel été, rempli de soleil, de rencontres, de voyages, d'amusement, de gaité,

On se retrouve à la rentrée !

Le groupe Génération4530



Les beaux jours sont revenus et, avec eux, l'envie de se balader.

Si notre commune ne manque pas de sentiers qui permettent de se promener, force est de constater que se déplacer à pied dans nos villages est parfois un parcours semé d'embûches en tous genres.

Durant tout le mois de juin, l'Opération de Développement Rural, en partenariat avec le service cadre de vie, a proposé cinq balades, une dans chaque village, pour inviter les citoyens à venir identifier les points forts et faibles liés à la mobilité douce utilitaire : liaisons des points d'intérêts dans les villages, aménagements piétons existants et manquants, signalisation...

Cet inventaire des freins et des dangers liés à la mobilité piétonne et le regard des citoyens qui ont participé à ces balades permettront une réflexion plus approfondie et constructive sur les aménagements à réaliser. Cette réflexion est le premier pas pour nous aider à rendre plus sécurisante la mobilité piétonne et pour permettre ainsi de réduire, pour les petites distances, nos déplacements en voiture, à l'heure où le coût de l'essence et de la vie ne cesse d'augmenter.

Que vous vous déplaçiez en voiture, à pied, à vélo ou à cheval, nous voulions vous souhaiter de belles balades au cœur de nos villages et surtout de bonnes vacances bien méritées !



Chers Villersois,

L'Alem de Villers a dû intégrer une plus grosse structure pour assurer la pérennité de l'emploi.

En effet, depuis plus de 10 ans cette asbl est déficitaire, la crise du Coronavirus et la crise économique qui touchent aussi ce secteur auront eu raison de cette association.

Dirigée depuis de nombreuses années par une parité de représentants politiques villersois et de représentants syndicaux (obligation statutaire), cela n'a pas été facile de toujours tomber d'accord.

Nombreuses furent les difficultés, allant même jusqu'à l'ouverture d'une action en justice par certains membres de la majorité contre les membres de l'opposition, sans fondement puisque stoppée quelques jours plus tard. Les frais ont dû être supportés par l'asbl elle-même. Ensuite, la présidence a été accordée à un membre de la majorité.

Etant donné l'ampleur des pertes, la difficulté de gérer un absentéisme constant voire même croissant malgré diverses mesures sociales mises en place pour récompenser les travailleuses, la seule et unique action à mener était de trouver un repreneur pour sauver les emplois.

Tous les membres du conseil d'administration (et donc de l'assemblée générale) ont été d'accord pour poursuivre en ce sens.

Nous sommes aujourd'hui contents de voir que les décisions prises de commun accord ont permis de conserver un service envers la population villersoise et surtout d'assurer aux travailleuses une continuité, sans passer par une faillite assurée vu l'état des comptes.

Le Groupe Ensemble



4530 choses à vivre

Jeudi 7 juillet

• Marché local de Villers-le-Bouillet

De 16h à 20h, présence d'une vingtaine d'exposants devant l'administration communale.

Vendredi 8 juillet

• Cinéma en plein air – « L'histoire sans fin »

En partenariat avec le Centre Culturel d'Amay, le Comité Culturel de Villers-le-Bouillet vous convie à une séance de cinéma en plein air à 22h sur la place Verte à Villers-le-Bouillet (rue de Waremme).

Plus d'infos : Page Facebook du Comité Culturel de Villers-le-Bouillet ou par mail comiteculturevillerslebouillet@gmail.com.

Du vendredi 15 au dimanche 17 juillet

• Fête à Warnant-Dreye

Le Comité des Fêtes de Warnant-Dreye organise la fête annuelle du village.

Au programme :

> **Vendredi 15 juillet :** Corrida à 19h et animation musicale dès 20h30 avec « Ruby Colibri » et Mattéo Terzi

> **Samedi 16 juillet :** Repas barbecue dès 17h30, soirée karaoké dès 20h30 et soirée animée par DJ Cédric dès 22h30

> **Dimanche 17 juillet :** brocante et marché des artisans, thé dansant dès 15h30, balade à vélo familiale à 16h

Pour toute information : Albert Defrance au 0495 76 91 22 ou Anisa Arbib au 0496 49 26 03.

Lundi 18 juillet

• Collecte de sang

La Croix-Rouge de Belgique vous convie à

sa collecte de sang trimestrielle de 17h30 à 19h30 à l'administration communale.

Jeudi 21 juillet

• Brocante

Le Handball Villers 59 organise une brocante rue du Monument à Vaux-et-Borset.

Réservation souhaitée au 0496 299 562.

Samedi 23 et dimanche 24 juillet

• Spectacle de Marionnettes dans les 5 villages de l'entité

Attention, changement de date ! Initialement prévu la semaine d'après, les spectacles de marionnettes traditionnelles liégeoises du Théâtre Mabotte reviennent dans les 5 villages de l'entité.

> **Samedi 23/07 :** Warnant-Dreye à 14h (devant l'église) et Vieux-Waleffe à 15h30 (devant l'église).

> **Dimanche 24/07 :** Vaux-et-Borset à 14h (Parc Grandgagnage, Villers-le-Bouillet à 15h30 (Arboretum) et Fize-Fontaine à 17h (Place de la Maison de quartier).

Plus d'infos : site de la commune ou par mail : comiteculturevillerslebouillet@gmail.com.

Jeudi 4 août

• Marché local de Villers-le-Bouillet

De 16h à 20h, présence d'une vingtaine d'exposants devant l'administration communale.

Samedi 13 août

• Brocante

Le Handball Villers 59 organise une brocante rue de Waremme à Villers-le-Bouillet.

Dimanche 21 août

• Marche ADEPS

Le Comité de village de Vieux-Waleffe organise sa traditionnelle marche ADEPS au départ de la rue Gasnière. Parcours de 5, 10, 15 et 20 km et parcours VTT de 25 km. Animation musicale, bar et petite restauration sur place.

Jeudi 25 août

• Dîner estival

L'Amicale des pensionnés de Saint-Martin vous convie à son souper estival au Grill-on-vert à Jehay.

Informations auprès de Freddy et Francine Vanlys-Dieu au 085 23 37 30 ou au 0495 47 74 24.

Jeudi 1er septembre

• Marché local de Villers-le-Bouillet

De 16h à 20h, présence d'une vingtaine d'exposants devant l'administration communale.

Samedi 17 et dimanche 18 septembre

• Fêtes de septembre

Organisation du Comité Culturel de Villers-le-Bouillet sur la place Verte.

Plus d'infos et programme complet prochainement sur le site de la commune.

Samedi 8 octobre

• Souper d'automne

L'Amicale fizoise organise son souper d'automne à la maison de quartier de Fize-Fontaine à partir de 18h.

Informations : M. Copée – 0486 02 71 95 ou C. Londot – 0473 97 62 91.

Etat civil

> DÉCÈS

Guy FALLEAU (06/03/2022) de Warnant-Dreye
Yves MOSSIAT (17/03/2022) de Villers-le-Bouillet
Monique FORÊT (21/03/2022) de Vaux-et-Borset
Yvette FABRI (12/04/2022) de Villers-le-Bouillet
Paula DUMONT (23/04/2022) de Villers-le-Bouillet
Jean-Marie WILLEQUET (01/05/2022) de Vaux-et-Borset
Raymond DOUCHEZ (01/05/2022) de Fize-Fontaine
Maria PAREYS (13/05/2022) de Villers-le-Bouillet
Daniel FESTRAETS (14/05/2022) de Villers-le-Bouillet
Michel BRUYÈRE (17/05/2022) de Vaux-et-Borset

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles des défunts.

> NAISSANCES

Tous nos vœux de bonheur aux familles de :

Rayan – Valerio – Gabriel – Vittoria – Camille – Olivier –
Charlie – Lyam – Romy – Olivia – Laly – Ethan – Tessa –
Gabriel – Lana – Sasha – Louise

Félicitations à tous !

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et par souci d'exhaustivité, nous ne publions plus d'autres informations relatives à l'Etat civil.